

# PRIX POUR LE SOUTIEN ACCORDÉ AUX FEMMES EN GÉNIE

## MANDAT

**Objet** Le Prix pour le soutien accordé aux femmes en génie rend hommage aux ingénieurs qui, par leurs réalisations en génie et dans leur carrière, ont manifesté un soutien digne de mention à l'égard des femmes exerçant notre profession, et ont établi un modèle d'excellence en génie.

**Critères d'admissibilité** Le candidat doit répondre aux exigences suivantes :

- Être titulaire de la désignation « ingénieur » (ing./P.Eng.) dans une province ou un territoire du Canada.
- Être l'auteur d'importantes réalisations dans le domaine du génie au Canada ou au nom du Canada, ou avoir atteint un poste en vue au sein de l'industrie, du monde des affaires, de l'éducation, du gouvernement ou de la profession d'ingénieur.
- Les membres du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada ainsi que les anciens membres du personnel d'Ingénieurs Canada ne sont pas admissibles à un prix, sauf si une période d'au moins quatre ans s'est écoulée depuis la fin de leur mandat.
- Les mises en candidature individuelles ou conjointes pour ce prix seront examinées à condition que les candidats répondent aux critères ci-dessus.

**Procédures de mise en candidature**

- En septembre, la chef de la direction d'Ingénieurs Canada transmet l'appel de mises en candidature aux organismes de réglementation provinciaux/territoriaux du génie ainsi qu'aux autres parties possiblement intéressées.
- Toutes les mises en candidature doivent être soumises au Comité des prix d'Ingénieurs Canada.
- Les mises en candidature doivent être rédigées en français ou en anglais. Ingénieurs Canada s'occupera d'obtenir au besoin la traduction.
- Il n'y a aucune limite quant au nombre de mises en candidature qui peuvent être présentées.
- Chaque mise en candidature doit être accompagnée d'une description concise du travail et des réalisations de la personne dont on propose la candidature, ainsi que des documents justificatifs soumis au Comité pour étude.

**Toutes les mises en candidature doivent être reçues au plus tard  
le vendredi 8 janvier 2010, 16 h, HNE.**

<b>Critères de sélection</b>	Les lauréats seront sélectionnés en fonction du leadership dont ils auront fait preuve tout au long de leur carrière tant sur le plan professionnel que communautaire, ainsi qu'en fonction de leurs réalisations exceptionnelles en génie et dans leur carrière, de leur reconnaissance comme modèle de rôle pour les femmes en génie et de la mesure dans laquelle ils auront établi un modèle d'excellence en génie.
<b>Reconnaissance comme modèle de rôle (70 % des points)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Profil et visibilité au sein de la profession d'ingénieur, du milieu des affaires ou de l'industrie, du domaine de l'éducation ou sur le plan national/international, et reconnaissance à titre de modèle de rôle pour les femmes qui entreprennent ou qui exercent déjà une carrière en génie.</li></ul>
<b>Réalisations liées au travail (10 % des points)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Excellence en ingénierie et reconnaissance des réalisations au sein de la profession, du milieu des affaires, de l'industrie ou du domaine de l'éducation qui ont établi un modèle vers lequel peuvent tendre les futures ingénieures.</li></ul>
<b>Services à la profession (10 % des points)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation et compréhension du public à l'égard du rôle du génie et des ingénieurs dans la société canadienne.</li><li>• Participation active aux travaux d'associations, de sociétés ou d'instituts d'ingénieurs, etc.</li></ul>
<b>Services à la communauté (10% des points)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation active aux travaux des commissions, des organismes bénévoles et communautaires et autre travail rémunéré ou bénévole, au-delà des exigences de la profession.</li></ul>
<b>Processus de sélection</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les lauréats sont sélectionnés par le Comité des prix d'Ingénieurs Canada.</li><li>• Le Comité des prix est investi de l'autorité nécessaire pour déterminer, après l'étude de toutes les candidatures, si un prix sera accordé.</li><li>• Le Comité des prix peut, à sa discrétion, décider de reporter deux candidatures, ou 25 % du nombre total de candidatures (le moindre de ces deux nombres), à l'année suivante. Le Comité ne peut reporter une candidature qu'une seule fois.</li><li>• Les lauréats sont avisés par téléphone et par écrit.</li></ul>
<b>Annonce</b>	<p>Le Prix pour le soutien accordé aux femmes en génie sera décerné par Ingénieurs Canada lors de son gala annuel, qui se tiendra à Vancouver en mai 2010.</p> <p>Les lauréats acceptent que l'on fasse mention de leur nom dans un avis public standard diffusé par Ingénieurs Canada.</p>

*Modifié : le 25 février 2000, Comité des prix du CCI  
Approuvé : le 27 mai 2000, conseil d'administration du CCI  
Modifié : le 26 mai 2001, conseil d'administration du CCI  
Révisé : le 16 octobre 2006, Comité des prix du CCI  
Révisé : le 22 mai 2008, comité des prix  
Révisé : le 7 octobre 2009, conseil d'administration*